

# Culture & pouvoir d'agir



De nombreux acteurs de l'Éducation populaire ont placé la culture au cœur de leur action. De fait, de nombreux Centres sociaux ou Fédérations ont inscrit clairement cette dimension dans l'écriture de leur Projet, convaincus du puissant levier qu'elle représente, à même de renforcer les outils dont nous usons communément. Nous constatons cependant que cet élément constitutif des individus qu'est la culture, n'a pas toujours, dans notre réseau, la place qui pourrait être la sienne.

## de la légitimité...

Persuadé que la culture est un élément moteur du développement du pouvoir d'agir des habitants, le Groupe culture de la FCSF souhaite engager l'ensemble du réseau dans une réflexion débouchant sur une prise de conscience de la pertinence de la culture au sein de son action.

Le 8e Congrès des Centres sociaux de France a permis de mettre en avant un échantillon des diverses expressions de l'action culturelle conduite par quelques-unes de nos structures. Plusieurs approches culturelles y ont été présentées: documentaire, photo, vidéo, spectacle vivant, radio, plateforme numérique, musique, cuisine, poésie, cinéma.

Initiatives d'habitants accompagnés par des animateurs et/ou des bénévoles, projets construits en y associant des artistes ou des professionnels des champs culturels, quels que soient les moyens mis en oeuvre, elles ont montré leur forte capacité d'implication et d'exigence que des personnes de tout milieu et de toute origine ont mis à les réaliser.

Le Groupe culture a amorcé une démarche de travail collaboratif en organisant, le 16 janvier 2014, une rencontre nationale sur le thème "Culture et pouvoir d'agir, comment s'y prendre ?"

## ... à comment s'y prendre

Plus de 60 professionnels ou bénévoles, représentant une trentaine de fédérations, se sont penchés sur la question. Il en est résulté une production de plus de 500 cents questions caractéristiques de leurs interrogations, donnant un aperçu des problématiques auxquelles ils se sentaient confrontés.

Les participants à cette journée ont par la suite été invités à

nous communiquer une sélection de 10 questions dans l'ensemble de la production.

Ces éléments, repris par le Groupe culture, ont permis d'identifier les quatre pôles d'intérêt suivants: **la légitimité des Centres sociaux / l'identité des territoires / les savoir-faire artistiques / l'expression : de l'intime à l'espace public.**

(suite au verso)



Grand moment de création partagée que celui offert par une centaine d'acteurs occasionnels et professionnels lors du 8e Congrès le samedi 22 juin 2013 à Lyon. Plus de 30 Centres sociaux de diverses régions françaises y ont contribué.

(suite de la première page)

Une carte sémantique est en cours de réalisation. Elle sera incluse dans un outil collaboratif en ligne qui permettra d'approfondir la réflexion autour de ces quatre thèmes.

## et ensuite...

Nous allons continuer à nous appuyer sur les ressources du réseau, sa connaissance des besoins, ses compétences dans le domaine culturel, ses réalisations (succès et échecs), pour poursuivre ce travail. L'objectif est de capitaliser les savoirs et d'en accompagner la diffusion à l'ensemble des structures qui le souhaiteront.

Nous prévoyons également d'autres rencontres nationales; la prochaine est d'ores et déjà envisagée au début de 2015 sur la question de la "légitimité".

Si vous êtes intéressé par cette démarche, vous pouvez interroger les membres du Groupe culture lors de ce rassemblement lorientais, ou contacter Patricia Brenner, Déléguée chargée de l'appui au réseau FCSF

## La Mission culture

Elle est pilotée par un groupe de référents, professionnels et bénévoles issus du réseau fédéral. Depuis octobre 2013, ce Groupe contribue aux travaux de constitution du Projet fédéral national, mettant en avant le caractère transversal de la culture à tous les axes des Projets sociaux et fédéraux.

## Les droits culturels

La déclaration de Fribourg sur les droits culturels a été adoptée le 7 mai 2007. Elle a pour fondement la déclaration universelle des droits de l'homme, laquelle, plaçant la dignité humaine au coeur de toutes les entreprises de l'homme, n'a pas manqué de reconnaître comme droits à même d'atteindre cet objectif, **l'éducation et la vie culturelle** (articles 26 et 27).

Extrait des droits culturels

- Article 2 (définitions) Au fin de la présente déclaration,

a. le terme "culture" recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement;

b. l'expression "identité culturelle" est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité;

c. par "communauté culturelle", on entend un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elle entend préserver et développer.

**Pour approfondir.** La "déclaration universelle des droits de l'homme" ainsi que les "droits culturels" sont accessibles sur :

[www.un.org/fr/documents/udhr/](http://www.un.org/fr/documents/udhr/)  
[www.reseauculture21.fr/droitsculturels/2012/06/20/la-declaration-fribourg/](http://www.reseauculture21.fr/droitsculturels/2012/06/20/la-declaration-fribourg/)

